

Concours de recrutement des professeurs des écoles

Session 2015

Epreuves orales d'admission

Décret du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Déroulement de l'épreuve orale 1

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus (annexes comprises), portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, musique et sciences. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (enregistrées sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. Quelle que soit la question, les propos du candidat ne doivent jamais être en contradiction avec les valeurs de la République.

L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée totale de l'épreuve : une heure.

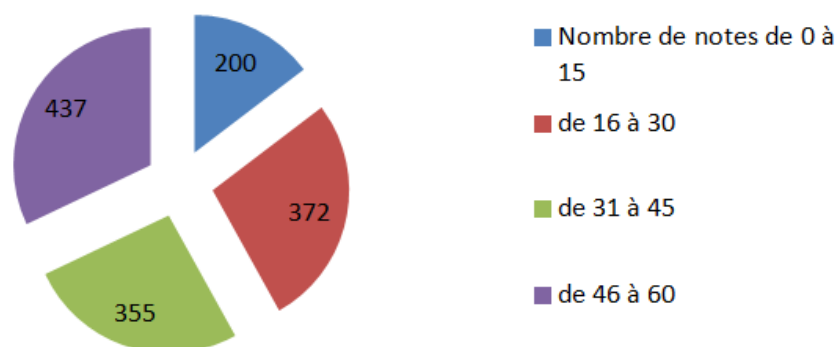
Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

Durant dix jours, 20 commissions constituées de deux examinateurs, un professeur de collège et un conseiller pédagogique de circonscription, ont interrogé 938 candidats.

Le concours est public : 66 auditeurs libres ont assisté à l'interrogation des candidats.

Analyse des résultats

Répartition des notes tous domaines confondus



Les moyennes selon les domaines choisis par les candidats sont encourageantes : 40/60 en éducation musicale (le nombre de candidats est toutefois peu élevé), 34,9 en arts visuels, 36/60 en histoire des arts, 33,8/60 en histoire-géographie, 34/60 en sciences.

Généralités concernant l'épreuve orale 1

Les candidats sont désormais habitués aux modalités de cette épreuve et ont fait preuve d'une sérieuse préparation.

Les vingt minutes d'exposé ont été, dans l'écrasante majorité des cas, respectées.

Les membres du jury ont apprécié la qualité d'expression (fluidité, clarté, débit) et de langue des candidats, notant même une amélioration dans ce domaine.

Les candidats ont adopté face à la commission la posture de futurs enseignants fonctionnaires de l'État.

Certains ont utilisé à bon escient le tableau présent dans les salles pour accompagner leur exposé.

Quelques rappels sur l'épreuve :

- Seul le matériel reprographié explicitement dans le dossier peut être utilisé par le candidat lors de sa prestation. Les membres du jury ne prendront pas en considération un dossier de plusieurs dizaines de pages dactylographiées et enregistré sur un CD. Seule une prise électrique est mise à disposition des candidats.
- Le nombre de 10 pages au dossier (annexes comprises) doit être respecté. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée. Le dossier du candidat ne doit pas être annoté : le jury veille à cette conformité.

Il est rappelé à chaque candidat que l'épreuve orale est publique : des auditeurs peuvent donc y assister. La répartition des auditeurs dans les commissions est aléatoire : le jury veille toutefois à ne pas placer les futurs candidats dans leur commission de passation.

L'exposé :

- Un exposé récité par cœur ou la lecture du dossier lui-même ne permet pas d'apprécier l'aisance dans le discours indispensable à un professeur des écoles.
- L'exposé attendu ne sera pas une simple redite du contenu du dossier que les membres du jury ont lu avant la prestation orale. Le candidat doit apporter la preuve de l'authenticité de sa démarche ainsi que de l'appropriation des connaissances théoriques dans le thème choisi et dans les domaines pédagogique et didactique. Il pourra s'appuyer avec intérêt sur les stages d'observation effectués dans les écoles.
- Les membres du jury sont attentifs à la construction de l'exposé, ainsi qu'à l'annonce et au respect du plan. La justification du thème choisi a été appréciée.
- Dans la partie scientifique, on attend du candidat une bibliographie de quatre ou cinq titres complétée éventuellement par une sitographie. La référence exclusive à des sites internet est insuffisante.
- Le candidat doit mettre en évidence ses capacités à capter un auditoire.
- Le champ de l'évaluation sera davantage pris en compte dans le descriptif de la séquence.
- La cohérence entre les présupposés théoriques et la mise en œuvre dans une séquence de classe doivent être clairement mises en évidence.

L'entretien :

- Les membres du jury n'attendent pas du candidat des réponses exhaustives mais apprécient le bon sens, la conviction et la réactivité.
- Les aptitudes de communication sont mesurées : maîtrise du vocabulaire spécifique, capacités à reformuler et à synthétiser.
- L'entretien est l'occasion pour les membres du jury de vérifier la maîtrise des connaissances spécifiques présentées dans l'exposé ou le dossier. Il est rappelé que le niveau exigible est celui de la fin de la classe de 3^{ème}.
- Le jury valorise les candidats qui cherchent à justifier leur position en fonction de leurs connaissances des processus d'apprentissage ou de leurs connaissances spécifiques. Il attend également des candidats qu'ils fassent preuve de recul et d'esprit critique. Un bon niveau de culture générale est apprécié.
- Le questionnement peut s'ouvrir à d'autres niveaux d'enseignement de l'école primaire et à la transversalité. Il peut également approfondir le thème abordé uniquement dans le domaine choisi par le candidat.
- La qualité de l'écoute des questions, la spontanéité et la précision des réponses ont été appréciées.

Remarques spécifiques aux thèmes choisis**Constat du jury relatif au domaine des arts visuels.**

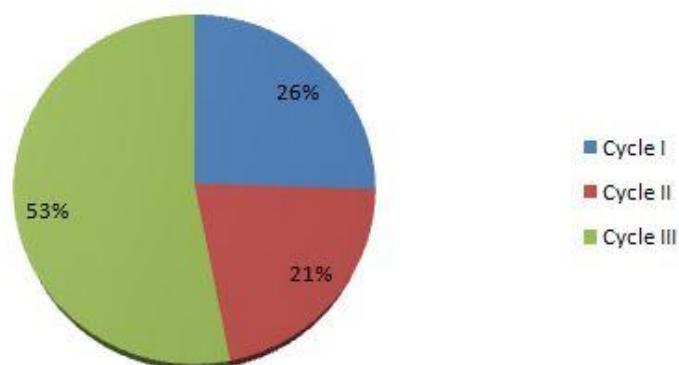
98 candidats sur 938 ont choisi les arts visuels, soit 9% des candidats.

La moyenne de l'épreuve en arts visuels se situe à près de 35/60. Un tiers des candidats obtient une note supérieure ou égale à 46.

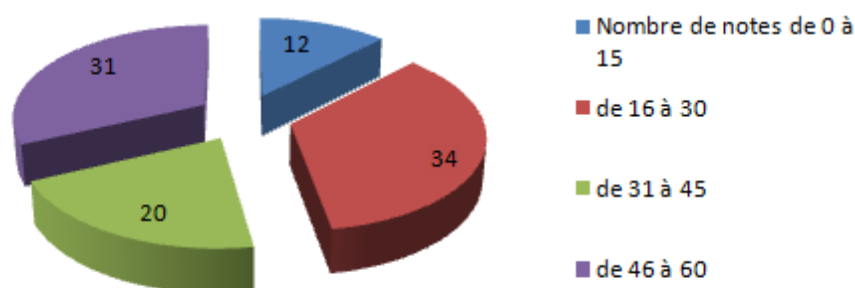
Les dossiers présentés concernaient des thèmes très larges touchant à des savoirs et techniques diversifiés. Les arts plastiques étaient largement représentés mais également le dessin, la calligraphie, l'image fixe et animée et, dans une moindre mesure, le design et l'architecture.

Le niveau de prédilection est resté le cycle 3.

Arts visuels



Répartition des notes : Arts visuels



Les dossiers montrent pour la plupart peu d'exploration graphique et peu de pratique. La partie théorique reste centrée sur des « modèles » que le candidat s'approprie avec plus ou moins d'efficacité (le socioconstructivisme par exemple). Les examinateurs encouragent les candidats à développer une pensée didactique au service des arts visuels, à bien cerner la problématique propre à ce domaine sans traiter de domaines proches, comme la fabrication d'objets, les sciences et la technologie.

L'organisation des situations d'enseignement reste très abstraite, alors que sont attendues une description précise des conditions de la pratique en classe et une conception des dispositifs, des supports, en fonction de l'âge des élèves.

Enfin, outre l'art contemporain souvent cité, on attend des candidats une culture propre à ce domaine et une bonne connaissance des actualités de l'éducation.

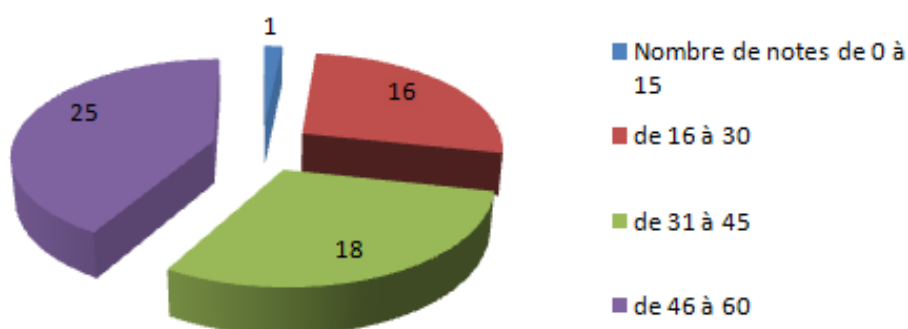
Par ailleurs, Il faut attirer l'attention des candidats sur des méprises entre le champ des arts visuels et celui de l'histoire des arts. Ainsi, un dossier présenté par un candidat dans le domaine des arts visuels traitait de *l'art des jardins* qui appartient au champ de l'histoire des Arts, ce qui constituait un hors-sujet.

Constat du jury relatif au domaine de l'éducation musicale

54 candidats ont choisi l'éducation musicale. La moyenne est de 40/60. 40% des candidats ont une note supérieure ou égale à 46.

Le niveau global est assez élevé. Cette épreuve n'a pas été prise par défaut. Les dossiers ont principalement concerné le cycle 3. Il serait apprécié que les autres cycles, notamment la maternelle, soient également envisagés. Certaines notions attendues comme le rythme, le tempo, le temps, la pulsation devraient être davantage maîtrisées par les candidats. La pratique musicale est trop fréquemment absente. Pour la valoriser, il s'agit d'enregistrer le morceau sur le support non réinscriptible accompagnant le dossier et indiquer sa présence dans le corps du texte.

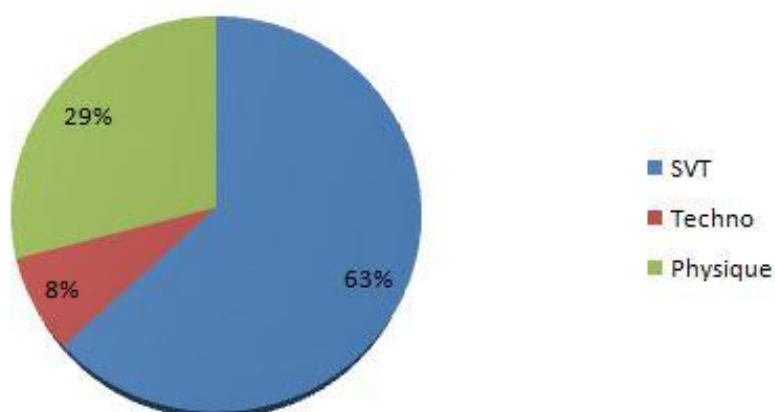
Répartition des notes : Education Musicale



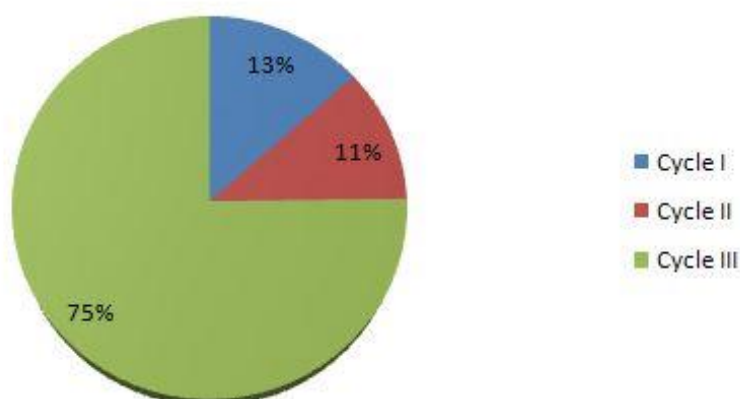
Constat du jury relatif au domaine des sciences et de la technologie

Le jury a constaté une fois encore le très faible nombre de dossiers consacrés à la technologie de même que le choix prépondérant du cycle 3.

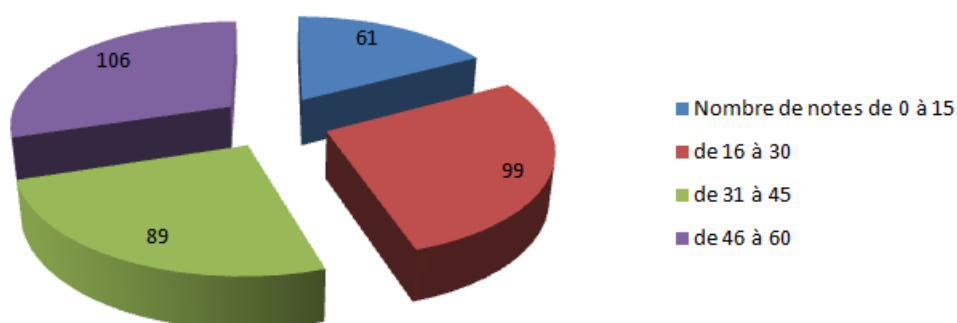
Sciences : Répartition par matière



Sciences : répartition par cycle



Répartition des notes : Sciences



- Le dossier est, pour la majeure partie des candidats, organisé autour d'une problématique. Cette dernière s'appuie souvent sur des représentations initiales des élèves qui toutefois ne sont plus suffisamment prises en compte lors de la démarche d'investigation. On rappelle aux candidats que pour passer d'une connaissance immédiate à une connaissance scientifique, il est important de considérer les obstacles épistémologiques.
- Des imprécisions lexicales ont été souvent relevées dans des domaines que les candidats ont choisi de traiter, ce manque de maîtrise du vocabulaire scientifique étant par ailleurs confirmé au moment de l'entretien. Le jury attend que le candidat puisse avoir un langage exempt de toute approximation.
- Il est indispensable de maîtriser les savoirs scientifiques attendus pour ce concours et de faire preuve d'une bonne connaissance des programmes pour en faire des savoirs à enseigner efficaces.
- La démarche d'investigation est utilisée mais, souvent mal maîtrisée, elle cantonne l'élève dans un statut d'exécutant en ne lui permettant pas d'être véritablement acteur de ses apprentissages. Le jury rappelle aussi que la succession d'étapes qui la constitue peut être réalisée de manière variée, et ne présente pas un déroulement figé.
- Le jury a par ailleurs constaté que les séances présentées manquaient fréquemment d'un ancrage dans le réel. Elles demeurent ainsi artificielles, ne témoignant pas

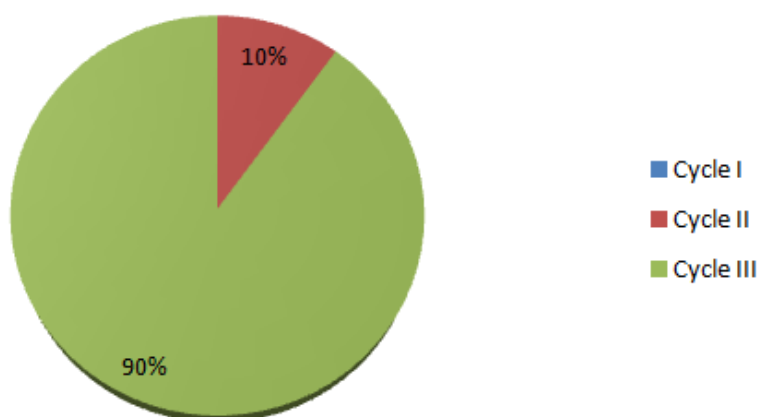
toujours de leur mise en œuvre avec les élèves ou alors manquant de rigueur scientifique (confusion entre expérimentations et simples manipulations).

- Les stages en école, pendant lesquels les candidats ont pu expérimenter une séquence, apportent une évidente plus value.
- La prise en compte de l'hétérogénéité est variable mais le jury relève un effort des candidats dans ce domaine, qu'il convient de poursuivre. La référence aux théories d'apprentissage, citées par de nombreux candidats, trouve là sa concrétisation.
- Les procédures d'évaluation, indispensables, ne sont pas assez intégrées aux apprentissages et demeurent souvent superficielles.
- Le jury a apprécié que certains candidats aient fait évoluer, lors de l'entretien, leur réflexion sur leurs représentations des pratiques pédagogiques et didactiques.

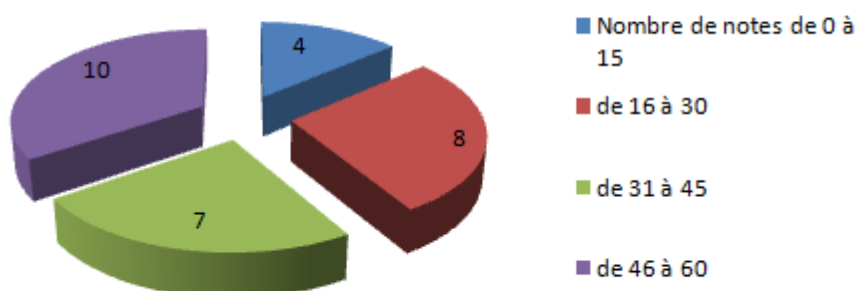
Constat du jury relatif au domaine de l'histoire des arts

29 candidats ont choisi l'histoire des arts. La moyenne est de 36/60. Un tiers des candidats a une note supérieure ou égale à 46.

Histoire des Arts



Répartition des notes : Histoire de l'art

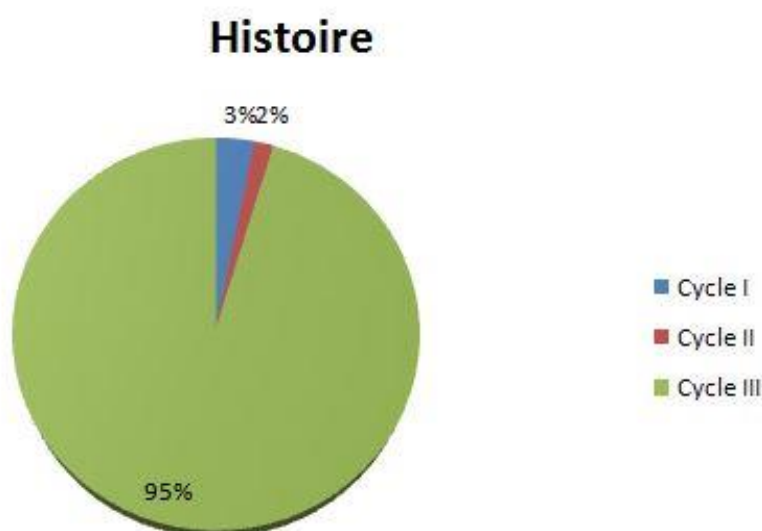


Il est important de rappeler aux candidats que l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagé et non une discipline. Les exposés ont concerné des domaines variés mais relevant surtout des arts visuels et des arts de l'espace au détriment des arts du son qui semblent délaissés. Les sujets et problématiques retenus sont parfois trop larges. Les documents iconographiques sont les plus étudiés : un petit nombre est choisi par de nombreux candidats. Le candidat veillera à contextualiser l'œuvre ou le mouvement traité dans le dossier. La mise en réseau des œuvres et l'approche pluridisciplinaire seront davantage développées tout en accordant une plus large place à la production des élèves. La réflexion sur le contact sensible avec l'œuvre est à approfondir.

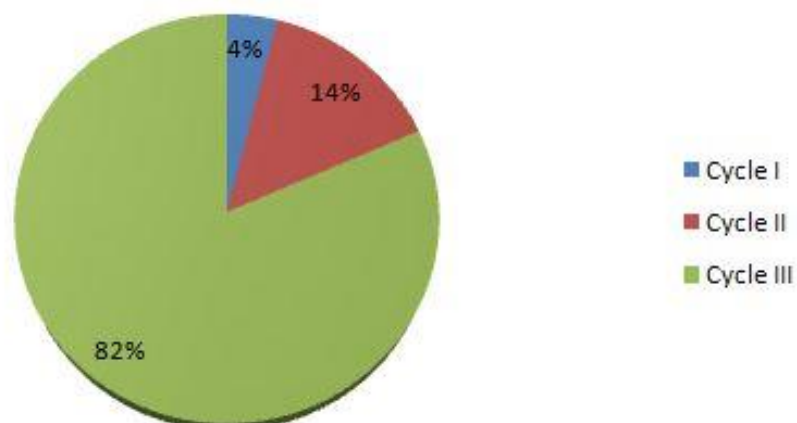
Constat du jury relatif aux domaines histoire, géographie, enseignement moral et civique

La bonne préparation de la majorité de candidats constatée l'an dernier se confirme, ce qui se traduit par une présentation maîtrisée du dossier. Les examinateurs ont remarqué que certains sujets ont été très fréquemment présentés (Les Gaulois, la répartition de la population ou les transports en France et en Europe, par exemple) avec des traitements parfois proches. Or le jury apprécie l'authenticité et la diversité des exposés.

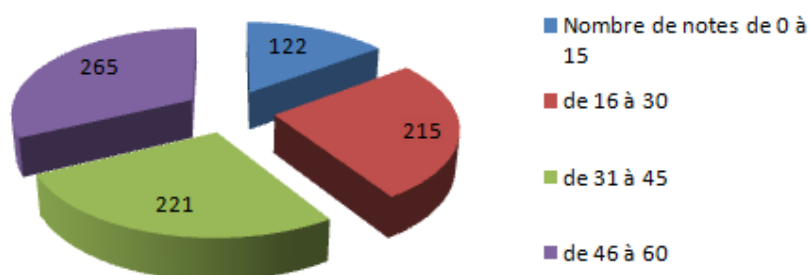
Histoire et géographie



Géographie



Répartition des notes : Histoire géographique

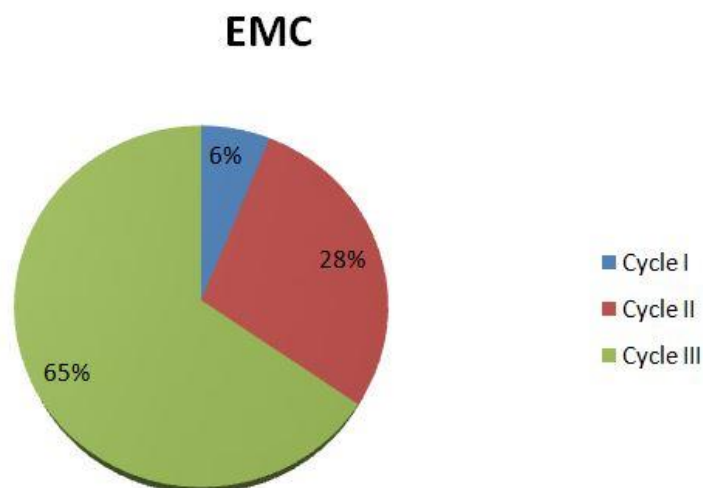


La maîtrise du contenu scientifique demeure encore inégale. Il est indispensable que toutes les notions ou tous les faits cités dans le dossier soient connus et qu'un effort d'actualisation ait été entrepris.

Si la grande majorité des propositions pédagogiques est introduite par une problématique, on veillera à ce qu'elle soit réellement mobilisée pour donner du sens et de la cohérence à la séquence. Le jury constate un effort de différenciation qui, cependant, demeure encore superficiel. Le travail sur les documents mériterait d'être approfondi : statut du document-source, questionnement, approche critique, etc.

Comme lors de la précédente session, la place du récit de l'enseignant doit être envisagée. Enfin, le candidat prendra bien en compte les possibilités que l'histoire et la géographie offrent pour la maîtrise de la langue orale et écrite. Une évaluation bien articulée avec la séquence proposée est attendue.

Enseignement moral et civique



Les membres du jury regrettent encore que peu de connaissances soient mobilisées par les candidats dans la partie scientifique du dossier : il convient de veiller à l'équilibre des deux volets de la présentation. Le jury y est particulièrement attentif lors de l'entretien. Dans la partie pédagogique, le candidat privilégiera les démarches actives de l'élève.